



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :
Yves PAUTRAT
03 80 68 50 65
yves.pautrat@culture.gouv.fr

Références : YP/JP/2023/ 578



**Direction régionale
des affaires culturelles**

Le Préfet de région

à

Direction Départementale des Territoires de la Côte-d'Or
Service territorial, bureau ADS
57 Rue de Mulhouse
BP 53317
21033 DIJON CEDEX

À l'attention de Mme Géraldine MEUZARD

Dijon, le **17 MARS 2023**

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : SALIVES (COTE-D'OR), RD n° 19D
PC02157922D0001
Votre courrier du 8 mars 2023
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 8 mars 2023.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
et par délégation,
Pour la Directrice régionale des
affaires culturelles, et par subdélégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie

Marc TALON